



Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20190327-2019-43-DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 27 MARS 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-43

FINANCES

21 – Affectation des résultats de l'année 2018 - budget annexe relatif au SAGE Croult Enghien Vieille Mer

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 21 mars 2019, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

Date de la convocation : le 21 mars 2019

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Vice-Président(s) présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Antoine ESPIASSE, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président

Secrétaire de séance : Patrice GEBAUER - Délégué de la Commune de LE THILLAY

43 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CARPF :

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

CAPV :

Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÉT)

Formant la majorité des membres en exercice.

2 Absent(e)s et représenté(e)s

CARPF :

Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ) a donné pouvoir à Davis DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ)

FINANCES

21 – Affectation des résultats de l'année 2018 - budget annexe relatif au SAGE Croult Enghien Vieille Mer

EXPOSÉ DES MOTIFS

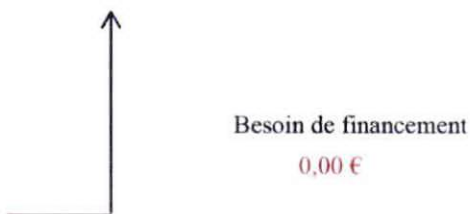
L'instruction M.14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2018 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du compte administratif SAGE 2018

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	97 856,14 €	215 706,32 €	313 562,46 €
Dépense	117 930,46 €	180 916,38 €	298 846,84 €
Résultat de l'exercice	-20 074,32 €	34 789,94 €	14 715,62 €
Résultat antérieur	20 971,04 €	-48 532,27 €	-27 561,23 €
Résultat total	896,72 €	-13 742,33 €	-12 845,61 €

Restes à réaliser	
Recettes	69 846,40 €
Dépenses	45 360,00 €
Solde	24 486,40 €



A reporter en fonctionnement	896,72 €
------------------------------	----------

Solde de l'excédent

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice applicable au 1^{er} janvier 2019,

Considérant que le compte administratif SAGE de l'exercice 2018 laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 896,72 €,

Considérant que pour assurer le besoin de financement, il faut tenir compte du résultat de clôture de la section d'investissement 2018 (- 13 472,33 €) en sachant qu'il y a un résultat positif des restes à réaliser d'un montant de 24 486,40 €,

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement compte tenu des restes à réaliser,

FINANCES

21 – Affectation des résultats de l'année 2018 - budget annexe relatif au SAGE Croult Enghien Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Reporte** en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 13 472,33 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- 2- **Reporte** en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 896,72 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- 3- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente affectation de résultats.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 27 mars 2019

Guy MESSAGER

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 27/04/19
Affichée le : 27/04/19
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.